



**PROVINCE DE QUÉBEC
CANTON DE WENTWORTH**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION – 200 chemin du Lac Louisa Sud**

Une demande de certificat d'autorisation de démolition d'immeubles sera entendue à la séance du Comité de démolition qui aura lieu **le jeudi 31 août 2023 à 18 h 30**, à l'Hôtel de Ville, 175 chemin Louisa, Wentworth. Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le Comité relativement à cette demande.

Conformément au Règlement 2022-009 « *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* », toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Municipalité à l'adresse courriel : info@wentworth.ca ou par la poste à l'adresse 175 chemin Louisa, Wentworth (Québec) J8H 0C7.

Demande numéro DI2023-9007 :

Bâtiment principal résidentiel au 200 chemin du Lac Louisa Sud, Wentworth

Usage projeté suite à la démolition :

Reconstruction d'un bâtiment principal résidentiel

Tous les documents pertinents concernant cette demande de permis de démolition, incluant les plans, peuvent être consultés sur le site web de la Municipalité :

<https://www.wentworth.ca/accueil/affichage.asp?langue=1&B=269>

Donné à Wentworth ce 18^{ième} jour d'août 2023.

Natalie Black, Directrice générale et greffière-trésorière